

Destruction des données

Document n°

ED-02

Révision n°

A00

Date de révision

09-07-28

Politique sur la destruction des données de Dell**INTRODUCTION**

L'objectif de Dell est de s'assurer que les données sur les produits électroniques produits issus des clients et des opérations de vente, de service et de fabrication de Dell sont gérées de manière appropriée, de la réception jusqu'à la destruction réussie des données. Les employés de Dell, les fournisseurs et les sous-traitants ont la responsabilité de soutenir et de mettre en application cette politique.

PORTÉE

Cette politique s'applique à tous les employés de Dell, les employés des filiales de Dell, les personnes qui travaillent pour Dell sans être des employés (c.-à-d. les consultants, les entrepreneurs indépendants, les fournisseurs de services externalisés, les fournisseurs de services généraux, les chefs d'équipe payés par des fournisseurs et les travailleurs désignés ou de remplacement provenant d'agences) et tout tiers agissant au nom de Dell qui effectuent des opérations de destruction des données. Cette politique s'applique également aux partenaires environnementaux de Dell (p. ex., les partenaires fournissant des services d'élimination, de remise à neuf et de réutilisation). Le respect de cette politique est obligatoire.

ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Les objectifs de la politique de destruction des données suivants ont été établis afin d'accomplir notre vision :

1. Détruire les données sur les disques durs (être un voisin responsable)

- Les disques durs seront étroitement gérés du moment de la collecte chez l'utilisateur jusqu'à ce que les données soient détruites ou que le disque lui-même soit physiquement détruit.
- Dell ou ses partenaires de remise à neuf approuvés s'occuperont de manière responsable des données sur les disques durs conformément au standard de destruction des données de Dell¹. Les disques durs dont la destruction faite par logiciel² échoue ou qu'on a destinés au recyclage lors du tri seront adéquatement entreposés dans un endroit sécuritaire jusqu'à ce que ces disques durs soient rendus inutilisables et illisibles.
- Les données sur les disques durs seront détruites par une suppression en trois étapes effectuées à l'aide d'un script automatisé³ d'écrasement⁴. Le logiciel de destruction des données dont se servent Dell ou ses partenaires de remise à neuf autorisés doit avoir une licence par utilisation⁵ et créer un rapport certifié⁶ de destruction pour chaque disque dur.
- Dell doit recevoir un rapport sur l'effacement ou la destruction de tous les disques durs qui doit comprendre le numéro de série unique du disque dur. Les partenaires de remise à neuf approuvés doivent tenir un registre des suppressions logicielles pour tous les disques durs dans une base de données appropriée qui doit comprendre, sans s'y limiter, l'identifiant de suppression, le

Destruction des données

Document n°	ED-02
Révision n°	A00
Date de révision	09-07-28

numéro de série du système informatique et le numéro de série du disque dur, et rendre cette information accessible à Dell sur demande.

- Tous les sous-traitants de Dell ont l'obligation contractuelle d'adhérer à ces directives (soit la convention de service de destruction de données de Dell ou la convention mondiale de service de récupération de ressources de Dell) et peuvent faire l'objet de vérifications.

2. Maximiser les occasions de réutilisation (prévenir la production de déchets et la pollution)

- Dell s'efforcera de maximiser les occasions de réutilisation⁸. Il est prioritaire que les disques durs qui respectent les exigences technologiques minimums standard et qu'on peut remettre à neuf⁹ soient placés sur le marché secondaire, que ce soit ou non pour les profits. Dell et les entreprises sous-traitantes de réutilisation et de remise à neuf s'engagent à faire un recyclage responsable des matériaux ne pouvant être réutilisés ou remis à neuf, s'efforçant de minimiser l'utilisation de procédés qui entraînent l'enfouissement et l'incinération des produits électroniques en fin de vie selon les politiques établies dans les directives des réseaux d'élimination des déchets et de récupération de Dell. Tous les disques durs comportant des secteurs défectueux ne sont pas réutilisés.

POSER DES QUESTIONS

N'hésitez pas à poser toute question que vous pouvez avoir concernant cette politique. Les employés et les partenaires environnementaux de Dell peuvent envoyer un courriel à l'adresse environment_policy@dell.com.

RAPPORTS ET ENQUÊTES

Il est très important que vous rapportiez immédiatement toute violation connue ou soupçonnée de la politique de destruction des données de Dell. Pour rapporter toute violation connue ou soupçonnée de cette politique, communiquez avec la section de déontologie et de conformité de Dell ou utilisez la ligne [d'appel d'éthique](#). Les appels à la ligne d'appel d'éthique, un service téléphonique gratuit, peuvent être faits de manière anonyme.

ACTIONS DISCIPLINAIRES

Le respect de cette politique est une condition d'embauche pour les employés de Dell. Pour les tiers, le respect de cette politique est une condition nécessaire pour faire des affaires avec Dell. Les employés qui enfreignent cette politique pourront faire l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement. Les tiers enfreignant cette politique sont sujets à la résiliation de leur contrat avec Dell.

EXEMPTIONS

On ne peut recevoir d'exemptions aux conditions de cette politique sauf avec l'approbation du Conseil mondial des services de récupération des ressources de Dell. La direction de Dell n'a pas le pouvoir d'approuver toute exemption à cette politique.

Destruction des données	Document n°	ED-02
	Révision n°	A00
	Date de révision	09-07-28

DÉFINITIONS

<i>Terme</i>	<i>Définition</i>
1. Standard de destruction des données de Dell	Les données sur les disques durs fonctionnels seront détruites en se servant d'un logiciel sous licence par une suppression des données en trois étapes effectuées à l'aide d'un script automatisé d'écrasement, ou, dans le cas de disques durs qui ne sont pas fonctionnels ⁹ , en les détruisant par déchiquetage ou par une autre méthode de destruction, dans un environnement contrôlé et sécuritaire.
2. Écrasement	L'action d'écrire de nouvelles données par-dessus les données existantes sur un disque dur.
3. Script automatisé	Un script intégré au logiciel qui détermine quelle information sert à remplacer les données sur le disque dur et de quelle manière. Par exemple, un script pourrait consister en une suite de « 0 » et de « 1 » dans une séquence prédéfinie.
3. Licence par utilisation	Un logiciel de destruction de données qui nécessite l'achat d'une licence pour l'effacement de chaque disque dur.
5. Rapport certifié	Un rapport qui indique clairement la destruction des données sur chaque disque dur.
6. Destruction faite par logiciel	Démarrage de l'appareil par un logiciel, indépendant du système d'exploitation installé, qui gère le disque dur et la destruction des données qu'il contient.
7. Disques durs qui ne sont pas fonctionnels	Disques durs qui ne permettent pas au système d'exploitation de se charger lors de la mise sous tension de l'ordinateur.
8. Réutilisation	Disques durs qui sont fonctionnels et qu'on peut utiliser dans le même équipement ou comme mise à niveau dans un autre modèle d'équipement.
9. Remise à neuf	Opérations qui comprennent le désassemblage ou des modifications physiques à l'équipement, ce qui comprend le retrait de pièces et les mises à niveau.